



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Droit de grace

Question écrite n° 3870

Texte de la question

M Michel Pelchat demande a M le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir l'informer des raisons pour lesquelles deux élus socialistes de la Reunion ont ete recemment gracies par le President de la Republique.

Texte de la réponse

Reponse. - Aucun texte ne limite le droit de grace du President de la Republique, qui aprecie souverainement l'opportunit e d'accorder ou de ne pas accorder une grace. Nul ne peut lui demander compte de l'usage qu'il fait de cette prerogative qu'il tient de la Constitution.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la d emocratie fran aise

Type de question : Question  crite

Num ero de la question : 3870

Rubrique : President de la republique

Minist ere interrog e : justice

Minist ere attributaire : justice

Date(s) cl ee(s)

Question publi ee le : 17 octobre 1988, page 2876